



VOITURE HERITAGE

Par Pedrokoko

Bonjour,

Je souhaiterais vendre la voiture de mon père décédé.

J'ai une sœur qui habite Paris. Elle souhaite aussi se débarrasser la voiture.

Puis-je la vendre sans l'avertir (j'ai des mauvais rapports avec elle) et lui virer la moitié de la vente ?

Ou bien dois-je avoir une trace écrite disant qu'elle m'autorise à la vendre et que l'on partagera les fruits de la vente ?

Merci de vos conseils

Par Snoopyy

Bonjour,

Selon le temps écoulé entre le décès du propriétaire du véhicule et la vente, ce sera différent :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1480>

Si la succession n'a pas été réalisée, la voiture ne vous appartient pas et il vous faut son aval pour réaliser cette vente.

Bonne journée

Par Pedrokoko

Merci pour votre réponse, la succession a été réalisé il y a 2 ans. La voiture est dans un garage en attente...

La voiture est dans la succession, mais en indivision.

Je vais lui demander son aval.

Si j'ai son accord vous pensez que je peux la vendre avec la carte grise de mon père ou doit-on faire le changement de carte grise à notre nom puis la vendre ?

Par isernon

bonjour,

voir ce lien qui répond à votre question :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1480tp://]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1480tp://[/url]

salutations

Par Pedrokoko

Merci de votre réponse.

Il est dit : la preuve du contrôle technique..

Le véhicule n'a pas roulé, il y en a pour plus de 1500 euros de réparation avant de le montrer au contrôle technique.

Visiblement, c'est impossible de vendre sans contrôle technique je pense ? même si l'acheteur est d'accord.

La seule solution, la casse ?

Merci encore de vos lumières :)

Par isernon

bonjour,

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1468]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1468[ur]

salutations